

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 mars 2020, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 65.572.473 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 de 1.043.988 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2020 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 7- 1 « Rémunération du gestionnaire » concernant le changement du gestionnaire « STB Manager » par « STB Finance ».

Il convient de signaler, qu'en application de la décision N° 8 du conseil du marché financier du 1^{er} avril 2004, le conseil d'administration de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE tenu le 08 juin 2018, a pris la décision de changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire STB Finance en remplacement de la STB Manager. Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

Cette décision de changement n'est pas encore entrée en vigueur du fait que les formalités s'y rattachant telles que exigées par la décision N° 8 du conseil du marché financier du 1^{er} avril 2004 sont en cours d'exécution à la date de clôture du trimestre concerné.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article. Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater ce qui suit :

- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 33,69% de l'actif.
- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 21,57% de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 78,43% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Par ailleurs nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 7 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN				
au 31 Mars 2020				
(Unité : TND)				
	Notes	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	5-1	33 454 793	14 728 122	28 640 417
a - Actions, Valeurs assimilées		2 715 388	1 421 517	2 669 474
b - Obligations et Valeurs assimilées		30 739 405	13 306 605	25 970 943
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	5-2	32 117 480	14 230 378	24 716 246
a - Placement monétaires		31 317 282	13 902 106	22 757 069
b – Disponibilités		800 199	328 272	1 959 177
AC 3 - Créances d'exploitation	5-3	200	-	200
TOTAL ACTIF		65 572 473	28 958 499	53 356 863
PASSIF	5-4			
PA 1- Opérateurs créditeurs		76 363	23 646	52 263
PA 2 - Autres créditeurs divers		15 416	3 287	4 952
TOTAL PASSIF		91 779	26 934	57 215
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	5-5	60 138 156	26 678 654	49 740 150
CP 2 - Sommes distribuables	5-6	5 342 538	2 252 912	3 559 498
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		4 298 550	1 809 654	-
b - Résultats distribuables de la période		972 634	428 069	2 534 931
c - Régul résultat distribuables de la période		71 354	15 189	1 024 567
ACTIF NET		65 480 694	28 931 566	53 299 649
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 572 473	28 958 499	53 356 863

ETAT DE RESULTAT				
Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Mars 2020				
(Unité: TND)				
		Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	6-1	482 769	180 559	1 315 990
a - Dividendes		-	-	148 257
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		482 769	180 559	1 167 732
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	6-2	590 617	293 136	1 465 689
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 073 386	473 695	2 781 678
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	6-3	- 82 717	-37 614	- 202 954
REVENU NET DES PLACEMENTS		990 669	436 081	2 578 724
<u>CH 2 - Autres charges</u>	6-4	- 18 035	-8 012	-43 793
RESULTAT D'EXPLOITATION		972 634	428 069	2 534 931
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	6-5	71 354	15 189	1 024 567
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 043 988	443 258	3 559 498
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 71 354	-15 189	- 1 024 567
* Variation des +/- values potentielles sur titres		27 130	7 910	5 512
* +/- values réalisées sur cession des titres		39 204	24 544	- 37 846
* Frais de négociation de titres		- 2 106	-	-13
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 036 863	460 522	2 502 584

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF

Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Mars 2020

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 036 863	460 522	2 502 584
a - Résultat d'exploitation	972 634	428 069	2 534 931
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	27 130	7 910	5 512
c - +/- values réalisées sur cession de titres	39 204	24 544	-37 846
d - Frais de négociation de titres	- 2 106	-	-13
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a – Souscriptions	25 956 748	5 248 327	47 790 361
* Capital	24 033 978	4 873 073	45 704 537
* Régularisation des sommes non distrib.	16 649	4 557	24 974
* Régularisations des sommes distrib.	1 906 120	370 698	2 060 850
b – Rachats	-14 812 566	-3 407 176	- 23 623 188
* Capital	- 13 706 561	-3 164 703	- 23 092 011
* Régularisation des sommes non distrib.	- 10 290	-2 993	505 106
* Régularisation des sommes distrib.	- 1 095 715	-239 479	- 1 036 283
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 181 045	2 301 674	26 669 757
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	53 299 649	26 629 892	26 629 892
b - En fin de période	65 480 694	28 931 566	53 299 649
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	465 761	249 032	249 032
b - En fin de période	562 466	266 093	465 761
Valeur liquidative début de période (en dinar)	114,435	106,933	106,933
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	116,417	108,727	114,435
Taux de rendement	1,73%	1,68%	7,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETEES AU 31/03/2020

(Unité Dinars)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2020** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2020**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lors qu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation a un prix différent ;
- A la valeur actuelle lors qu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 mars 2020**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au **31 mars 2020**, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre. .

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

5-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2020** à **33 454 793** dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif	% Actif net
Obligations	364 000	29 962 792	30 739 405	46,88%	46,94%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 501 895	3 514 023	5,36%	5,37%
ATL 2015-2 C	40 000	2 401 728	2 415 957	3,68%	3,69%
ATL 2017-2 B	5 000	300 000	301 941	0,46%	0,46%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	411 535	0,63%	0,63%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	500 000	535 464	0,82%	0,82%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	500 000	534 114	0,81%	0,82%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 501 693	2,29%	2,29%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	530 251	0,81%	0,81%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 501 715	2,29%	2,29%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 086 951	3,18%	3,19%
BTE 2019-1 A	10 000	1 000 000	1 019 475	1,55%	1,56%
BTK 2014-1 B	30 000	1 200 000	1 221 153	1,86%	1,86%
CIL 2018/1 F	15 000	1 200 000	1 220 574	1,86%	1,86%
HL 2016-2 B	35 000	2 800 000	2 860 175	4,36%	4,37%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	505 861	0,77%	0,77%
STB SUB 2019-1 C	40 000	4 000 000	4 118 295	6,28%	6,29%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 058 968	1,61%	1,62%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 017 792	1,55%	1,55%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 141 679	3,27%	3,27%
UIB 2016 SUB A	30 000	1 159 169	1 175 667	1,79%	1,80%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	1 000 000	1 066 120	1,63%	1,63%
Titres OPCVM	25 534	2 682 745	2 715 388	4,14%	4,15%
SICAV L'EPARGNANT	25 534	2 682 745	2 715 388	4,14%	4,15%
Total du portefeuille-titres.	389 534	32 645 537	33 454 793	51,02%	51,09%

5-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Actions SICAV	2 682 745	1 413 607	2 663 962
Différence d'estimation sur actions SICAV	32 642	7 910	5 512
Total	2 715 388	1 421 517	2 669 474

5-1-2 Obligations

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Obligations Coût d'entrée	29 962 792	13 038 754	25 038 754
Intérêts courus à l'achat/obligations	18 715		4 224
Intérêts courus	757 898	266 488	913 258
Intérêts intercalaires courus	-	1 363	14 707
Total	30 739 405	13 306 604	25 970 943

5- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

5- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2020** à **31 317 282 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% actif
Certificats de dépôts STB	17 939 543	17 970 508	27,41%
Certificat de dépôt au 01/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	2 489 401	2 499 470	3,81%
Certificat de dépôt au 02/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	997 875	999 575	1,52%
Certificat de dépôt au 03/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	1 995 749	1 998 725	3,05%
Certificat de dépôt au 06/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	997 875	998 725	1,52%
Certificat de dépôt au 07/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	995 760	998 516	1,52%
Certificat de dépôt au 08/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	2 987 281	2 994 912	4,57%
Certificat de dépôt au 09/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	1 496 812	1 497 131	2,28%
Certificat de dépôt au 10/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	1 995 749	1 995 749	3,04%
Certificat de dépôt au 14/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	1 991 521	1 994 065	3,04%
Certificat de dépôt au 15/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	1 991 521	1 993 641	3,04%
Comptes à terme STB	13 000 000	13 346 774	20,35%
Comptes à terme au 22/04/20 (taux TMM+2,5% 750 jours)	500 000	540 984	0,83%
Comptes à terme au 12/07/20 (taux TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 061 363	1,62%
Comptes à terme au 06/06/20 (taux TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 604 272	2,45%
Comptes à terme au 05/04/20 (taux 10,56% 90 jours)	1 000 000	1 019 442	1,55%
Comptes à terme au 13/04/20 (taux 10,56% 90 jours)	500 000	508 795	0,78%
Comptes à terme au 19/04/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 016 433	1,55%
Comptes à terme au 20/04/20 (taux 10,56% 92 jours)	1 000 000	1 016 433	1,55%
Comptes à terme au 21/04/20 (taux 10,56% 93 jours)	1 000 000	1 016 433	1,55%
Comptes à terme au 21/04/20 (taux 10,56% 92 jours)	500 000	508 101	0,77%
Comptes à terme au 05/05/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 013 193	1,55%
Comptes à terme au 11/05/20 (taux 10,56% 92 jours)	1 000 000	1 011 573	1,54%
Comptes à terme au 10/05/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 011 573	1,54%
Comptes à terme au 11/05/20 (taux 10,56% 90 jours)	500 000	505 555	0,77%
Comptes à terme au 20/05/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 009 258	1,54%
Comptes à terme au 02/06/20 (taux 10,59% 91 jours)	500 000	503 366	0,77%
Total	30 939 543	31 317 282	47,76%

5- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2020** à **800 199 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Avoir en banque	800 199	313 895	1 959 177
Sommes à l'encaissement	-	14 377	-
Total	800 199	328 272	1 959 177

5- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Autres opérateurs Débiteurs	200	-	200
Total	200	-	200

5- 4 Note sur les passifs :

5- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Gestionnaire	44 987	10 228	19 297
Commission réseau	19 855	8 047	16 102
commission dépositaire	11 522	5 371	16 864
Total	76 363	23 646	52 263

5- 4- 2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF, les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2020** à **15.416 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
CMF	5 305	884	4 390
ETAT	10 112	2 403	562
Total	15 416	3 287	4 952

5- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du **01-01-2019** au **31-03-2019** se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2020	31/03/2019
Capital au 1er Janvier		
Montant	49 740 150	24 936 267
Nombre d'actions	465 761	249 032
Nombre d'actionnaires	667	375
Souscriptions réalisées		
Montant	24 033 978	4 873 073
Nombre d'actions émises	225 052	48 666
Nombre d'actionnaires entrants	140	68
Rachats effectués		
Montant	13 706 561	3 164 703
Nombre d'actions rachetées	128 347	31 605
Nombre d'actionnaires sortants	57	27
Autres effets sur le capital	70 587	34 018
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	27 130	7 910
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	39 204	24 544
Frais de négociation de titres	- 2 106	-
Résultat capitalisé	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	6 359	1 564
Capital au 31 mars		
Montant	60 138 156	26 678 654
Nombre d'actions	562 466	266 093
Nombre d'actionnaires	750	416

5- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au **31-03-2020** se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Somme Distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	3 559 498	739 051	4 298 550
Sommes distribuables exercice en cours	972 634	71 354	1 043 988
Total	4 532 133	810 405	5 342 538

6- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **482 769 DT** pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020**, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenues des titres OPCVM	-	-	148 257
Intérêts des obligations	482 769	180 559	1 167 732
Total	482 769	180 559	1 315 990

6- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** un montant de **590 617 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme ainsi que les intérêt des comptes de dépôt :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts des certificats de dépôts	325 572	190 972	914 712
Intérêts des comptes à terme	259 321	101 600	547 871
Intérêts des comptes de dépôt	5 724	564	3 105
Total	590 617	293 136	1 465 689

6- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2020** au **31-03-2020** à **82.717 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	60 158	27 356	147 603
Rémunération réseau	11 280	5 129	27 676
Rémunération du dépositaire	11 280	5 129	27 676
Total	82 717	37 614	202 954

6- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** à **18.035 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevances CMF	15 039	6 839	36 901
Impot et taxes	2 995	1 170	6 860
Autres charges	-	3	32
Total	18 035	8 012	43 793

6- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** à **71.354DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Réglul Résultat d'exploitation (souscription)	186 199	39 728	2 060 850
Réglul Résultat d'exploitation (rachat)	- 114 845	-24 539	-1 036 283
Total	71 354	15 189	1 024 567

7. AUTRES INFORMATIONS

7- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,40% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31-03-2020** s'élève à **60.158 DT**.

Le conseil d'administration tenu le 08 juin 2018, a décidé le changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire STB Finance en remplacement de la STB Manager.

Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

Conformément à la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1er avril 2004, l'entrée en vigueur de ce changement est subordonnée à certaines formalités actuellement en cours d'exécution dont notamment :

- La mise à jour du prospectus,
- La modification de la convention du gestionnaire,
- L'information préalable des actionnaires et
- La publication d'un communiqué par voie de presse dans un quotidien et dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

7- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au **31-03-2020** s'élève à **11.280** DT.

7- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au **31-03-2020** s'élève à **11.280** DT.